

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance spéciale publique s'est tenue le 28 août 2023, à compter de 17 h. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont absents les conseillers : Stéphanie Dalpé, Josiane Martel-Ouellet et Gilles Prairie

Sont présents les conseillers suivants :

Bob Lussier

Marie Claude Aubin

Catherine Marsan-Loyer

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 24 août 2023 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance, le directeur général greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADJUDICATION CONFORME ET VÉRIFIÉE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 085 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023
4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 085 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023
5. AUTORISATION DE SIGNATURE - 1<sup>ER</sup> AVENANT CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE PATINOIRE ET PISTE À VAGUE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE
6. AUTORISATION DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
7. DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION – MARIAGE 8 SEPTEMBRE 2023
8. DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION - FÊTE DES SEMENCES 2023
9. DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION - FESTIBOIS 2023
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉS 877-08-23 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Ouellet

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter l'avis de convocation tel notifié en date du 24 août 2023.

**ADOPTÉE**

**RÉS 878-08-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter l'ordre du jour tel que soumis plus haut avec une correction en ce qui concerne le point 3 « *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 085 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2023* », suivantes :

- Afin d'alléger le texte de la résolution initialement prévu, faire adopter deux résolutions distinctes;
- Première qui porte sur « *Adjudication conforme et vérifiée relativement à un emprunt par billets au montant de 1 085 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2023* »;
- Seconde « *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 085 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2023* »;
- Dans le texte de la première résolution, en indiquant le nom des signataires autorisés, leur titre et les modalités de signatures, mentionner également l'autorisation d'ouverture d'un compte avec la Caisse de la Pommeraie.

ADOPTÉE

**RÉS 879-08-23 ADJUDICATION CONFORME ET VÉRIFIÉE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 085 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	28 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 septembre 2023
Montant :	1 085 000 \$		

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 septembre 2023, au montant de 1 085 000 \$;

ATTENDU QU' : à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 28 août 2023

### 1 - CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE

85 200 \$	5,55000 %	2024
89 600 \$	5,55000 %	2025
94 200 \$	5,55000 %	2026
99 400 \$	5,55000 %	2027
716 600 \$	5,55000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,55000 %

### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

85 200 \$	5,59000 %	2024
89 600 \$	5,59000 %	2025
94 200 \$	5,59000 %	2026
99 400 \$	5,59000 %	2027
716 600 \$	5,59000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,59000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

85 200 \$	5,65000 %	2024
89 600 \$	5,50000 %	2025
94 200 \$	5,30000 %	2026
99 400 \$	5,30000 %	2027
716 600 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,65400

Coût réel : 5,60768 %

ATTENDU QUE : le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE pour son emprunt par billets en date du 5 septembre 2023 au montant de 1 085 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 147-06-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE : Le conseil de la municipalité de Frelighsburg certifie que la mairesse, Lucie Dagenais, et le directeur général, Sergey Golikov, sont dûment autorisés à signer tous document référence à ce dossier, notamment l'autorisation d'ouverture d'un compte avec la Caisse de la Pommeraie.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 28 août 2023

### **RÉS 880-08-23 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 085 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023**

ATTENDU QUE : conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Frelighsburg souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 085 000 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
147-06-2022	813 790 \$
147-06-2022	271 210 \$

ATTENDU QU' : il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE : conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 147-06-2022, la Municipalité de Frelighsburg souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan Loyer  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>85 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>89 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>94 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>99 400 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>104 600 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>612 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QU' : en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 147-06-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

### **RÉS 881-08-23 AUTORISATION DE SIGNATURE - 1<sup>ER</sup> AVENANT CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE PATINOIRE ET PISTE À VAGUE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 28 août 2023

QUE : Le conseil de la municipalité de Frelighsburg certifie que la mairesse, Lucie Dagenais, et le directeur général, Sergey Golikov, sont dûment autorisés à signer le 1<sup>er</sup> Avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

ADOPTÉE

### **RÉS 882-08-23 DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) LES VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-loyer  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal décide de prendre plus de temps pour l'analyse de la demande et se prononcera lors de la prochaine séance publique.

ADOPTÉE

### **RÉS 883-08-23 DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION – MARIAGE 8 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg autorise la consommation d'alcool à l'occasion d'un mariage qui se tiendra le 8 septembre de 10 h à 23 h dans l'église Bishop Stewart Memorial.

ADOPTÉE

### **RÉS 884-08-23 DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION - FÊTE DES SEMENCES 2023**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg autorise la consommation d'alcool à l'occasion de la Fête des semences qui se tiendra le 22 septembre de 15 h à 22 h sur le site de l'église Bishop Stewart Memorial.

ADOPTÉE

### **RÉS 885-08-23 DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION – FESTI'BOIS 2023**

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg autorise la vente et la consommation d'alcool à l'occasion de Festi'Bois 2023 qui se tiendra les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre de 10 h à 23 h sur au parc Paul Goodhue.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 28 août 2023**

**RÉS 886-08-23 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général  
Greffier-trésorier